

<https://www.lamanchelibre.fr/actualite-1034138-barneville-carteret-port-de-plaisance-d-avenir-des-aides-pour-le-port-de-carteret>

Barneville-Carteret. "Port de plaisance d'avenir", des aides pour le port de Carteret



L'ancien bureau du port, accompagné d'un bloc sanitaire, devait être démolé et remplacé par une nouvelle structure. Faute d'argent le projet s'est enlisé. L'aide de l'Etat, va permettre d'avancer. - Jacky Lebuhotel

Dans le cadre du plan "Destination France" de reconquête et de transformation du tourisme, l'Etat mobilise 20 millions d'euros pour accélérer la mise en œuvre d'opérations concrètes d'investissement dont un volet s'appelle "Port de plaisance d'avenir". Les ports doivent s'adapter pour offrir toujours plus de services de qualité, anticiper les changements climatiques tout en préservant leur environnement unique. Le 9 décembre, au salon Nautic, les 10 ports lauréats de la promotion 2022 ont été dévoilés. Carteret, géré par la Société publique locale des Ports de la Manche, fait partie des heureux élus. Le montant des dépenses éligibles à l'appel à projet s'élève à 1 741 000 € avec une subvention de l'État à hauteur de 386 000 €. Des projets pour le port vont pouvoir se concrétiser : la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir le bureau du port, l'achat d'un navire de service à propulsion électrique, le renouvellement d'une partie des équipements de

pontons pour éviter des surconsommations et l'achat d'un équipement d'aspiration des macro déchets.